

Problèmes de permis pour le Glamping de Marc Coucke?

Il y a cinq ans, le groupe LPM rachetait le camping « La Chênaie » pour le reconvertir en « glamping », sorte de camping haut de gamme. Le groupe Ecolo reproche aujourd'hui à l'entreprise d'avoir exploité le site sans permis valables.

Fin de la semaine dernière, le groupe Ecolo se fendait d'un communiqué de presse très critique à l'encontre du glamping de Marc Coucke, aménagé sur les hauteurs de Durbuy. Les

Verts durbuyiens reprochent à la société LPM détenue par l'investisseur flamand et son associé Bart Maerten d'avoir exploité le site sans permis. « La reprise et la modification fondamentale de toute l'organisation du camping nécessitaient un nouveau permis d'exploitation, un permis d'urbanisme, ainsi qu'une nouvelle attestation de sécurité incendie délivrés par la commune et une nouvelle autorisation délivrée par le Commissariat Général au Tourisme de Wallonie », peut-on lire dans le

communiqué.

Un dossier technique

Interpellé par l'opposition, le bourgmestre Philippe Bontemps a tenu à nuancer la situation dans ce dossier qualifié de très technique. Une grosse partie du site serait toujours couverte par le permis délivré au camping en 2004. Quant aux aménagements réalisés par après, Le CoDT permettrait d'apporter certaines modifications au site sans demande de permis. Une demande de permis unique a

toutefois bel et bien été déposée en juin dernier. Soit de nombreux mois après la reprise camping.

« Sans vouloir excuser certains manquements dans ce dossier, je parle ici de la difficulté qu'on rencontre tous à vouloir mener des dossiers tambours battant quand on est freiné par de telles lourdeurs administratives. Si je devais appliquer la réglementation de la Région wallonne à la lettre, j'aurais déjà pu faire fermer plusieurs campings », souligne le bourgmestre de Durbuy.



Lendroit est devenu une référence touristique de la région. © N.P.

00000000